MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 octobre 2019, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX</u>

2019-10-226

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-227

Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et du 13 septembre et du 4 octobre 2019

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la séance régulière du 3 septembre 2019 et de ceux des séances extraordinaires du 13 septembre et du 4 octobre 2019;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux cihaut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de septembre 2019.

5. **DOSSIERS À TRAITER**

5.1. <u>2019-10-228</u>

Autorisation paiement facture – François Gauthier arpenteur–Relevés altimétriques pour projet égout

ATTENDU la résolution #2019-09-207 qui octroi le mandat à

François Gauthier arpenteur pour les relevés altimétriques en rapport avec le l'étude préliminaire pour

le projet égout;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation au montant de 5 670.00 \$

plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 519.08 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté et par la subvention PRIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2019-10-229

Autorisation paiement facture - Notaire Robert - Acquisition montée Deschatelets

ATTENDU QUE la résolution 2019-08-185 qui autorise la signature chez le

notaire pour l'acquisition de la montée Deschatelets;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Notaire Robert au

montant de 1 200.00 \$ plus les frais et les taxes

applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 1 542.19 \$ frais et taxes inclus;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412 et soit remboursée par les propriétaires concernés, tel que stipulé à l'Entente pour cession du chemin connu comme étant la montée Deschatelets.

5.3. <u>2019-10-230</u>

Acceptation finale travaux montée Vinoy Ouest et paiement retenue de garantie

ATTENDU QUE des travaux de ponceaux et de pavage de chaussée ont eu

lieu sur la montée Vinoy Ouest à l'automne 2018;

ATTENDU QUE la facture a été payée, sauf la retenue de 5%, payable un

an après la fin des travaux, tel que prévu au contrat;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Pavage Inter-Cité, au

montant de 18 792.78 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de Papineau nous

recommande de payer la retenue de garantie, suite à

l'exécution des corrections de travaux demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 21 607.00 \$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61090-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. <u>2019-10-231</u>

Acceptation finale travaux rue Pilon/Guillaume et paiement retenue de garantie

ATTENDU QUE des travaux de remplacement et de prolongement de la

conduite d'égout pluvial ainsi que des travaux correctifs des puisards ont eu lieu à l'automne 2018 sur les rues

Pilon et Guillaume;

ATTENDU QUE la facture a été payée, sauf la retenue de 5%, payable un

an après la fin des travaux, tel que prévu au contrat;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de la compagnie 9088-9569

Québec Inc., au montant de 7 528.55 \$, plus les taxes

applicables;

ATTENDU QUE la firme Asisto Inc. nous recommande de payer la retenue

de garantie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 8 655.95 \$ incluant les taxes applicables;

La dépense soit affectée au compte # 03-61030-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2019-10-232

Demande d'autorisation d'un PIIA - 44, rue Principale

Madame Sylvie Potvin, conseillère, se retire pour ce point.

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 44, rue Principale est affecté par le

plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation

(toiture) a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la

demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans

soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-89-1109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. <u>2019-10-233</u>

Demande d'autorisation d'un PIIA - 54, rue Principale

Monsieur Maxime Proulx Cadieux, conseiller, se retire pour ce point.

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 54, rue Principale est affecté par le

plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation a

été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la

demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans

soumis:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-78-9814.

5.7. <u>2019-10-234</u>

Recommandation d'un membre au CCU - Pierre-Paul Lavergne

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Paul Lavergne, résident de la municipalité de Chénéville, a manifesté son intérêt de

faire partie du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE monsieur Lavergne a fourni la preuve qu'il est résident

permanent (depuis au moins douze (12) mois) de la municipalité de Chénéville, tel que stipulé dans le

règlement constituant le CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la candidature de Monsieur Pierre-Paul Lavergne à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. <u>2019-10-235</u>

Renouvellement de mandat des membres du CCU

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres du Comité Consultatif

d'Urbanisme (CCU) est fixée à deux (2) ans à compter de leur nomination, tel que spécifié par le règlement 2016-

064 constituant le CCU;

ATTENDU QUE le même règlement précise également que le mandat de

chacun des membres peut être renouvelé sur résolution

du Conseil;

ATTENDU QUE les membres actuels du CCU, soit madame Danielle

Meunier, monsieur Royal Lirette, monsieur Sylvain Tremblay et la conseillère madame Nicole Proulx Viens, désirent poursuivre leur implication au sein du Comité,

ATTENDU QUE le règlement 2016-064 mentionne de plus que le président

du Comité est nommé par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE les membres du CCU proposent la candidature de

madame Danielle Meunier à titre de présidente du Comité

et que celle-ci accepte de prendre cette charge;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville renouvelle pour deux ans le mandat des membres du CCU;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Danielle Meunier à titre de présidente du CCU.

5.9. <u>2019-10-236</u>

Autorisation signature entente intermunicipale avec municipalité de Ripon pour niveleuse

ATTENDU QUE

la municipalité de Chénéville désire établir une entente intermunicipale avec la municipalité de Ripon pour le nivelage de chemins de gravier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, pour négocier et à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. <u>2019-10-237</u>

Autorisation paiement facture – Contribution exceptionnelle pour 2019 – Tricentris

ATTENDU QUE

nous avons reçu la facture de Tricentris, centre de tri de recyclage, pour la contribution exceptionnelle pour 2019;

ATTENDU QUE

la facture est au montant de 4 023.36 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 4 625.86 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-45220-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. <u>2019-10-238</u>

Offre de service – Service d'ingénierie MRC de Papineau – Plans et devis travaux de la côte à glisser

ATTENDU QUE

des travaux de remplissage de la côte de glisse du parc Robert-Latour sont prévus dans le projet Aménagement des sentiers Allons au bois pour lequel la municipalité a reçu l'annonce d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU QUE

le service d'ingénierie de la MRC de Papineau propose ses services, pour l'élaboration de plans et devis nécessaires pour l'appel d'offres par invitation pour les travaux, au montant approximatif de 2 642.01\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service du service d'ingénierie de la MRC de Papineau;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61080-000 et financée par le PSSPA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. <u>2019-10-239</u>

Avis de motion – Règlement #2019-096 – Taxe spéciale pour frais acquisition montée Deschatelets

ATTENDU QUE une entente pour l'acquisition de la montée Deschatelets

par la municipalité a été signée avec les propriétaires des

lots concernés;

ATTENDU QUE l'entente stipule que les frais d'arpenteur et de notaire

sont aux frais des propriétaires, mais seront chargés par

taxe spéciale de secteur sur une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Normand Bois donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement #2019-096 décrétant une taxe spéciale de secteur pour les frais d'acquisition de la montée Deschatelets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2019-10-240

Autorisation paiement facture – Asisto – Étude préliminaire projet eaux usées

ATTENDU QUE la résolution #2019-08-189 qui octroie le mandat à la

firme Asisto Inc. pour l'étude préliminaire pour le projet d'eaux usées dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

(MAMH);

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture au montant de 6 900.00\$

plus les taxes applicables qui représente 40% du coût du

mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de facture pour un montant de 7 933.28 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté et par la subvention PRIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2019-10-241

Transfert de budget – Réserve aqueduc

ATTENDU QUE la demande en chlore pour l'aqueduc a été plus grande

que prévue à cause de plusieurs facteurs : manque de pluie, travaux de nettoyage des bassins, fuites d'eau et

autres;

ATTENDU QUE plusieurs travaux pour réparer des fuites d'eau ont dû

avoir lieu et une autre réparation est en attente;

ATTENDU QUE des équipements d'aqueduc doivent être changés (sondes,

débitmètre) suite à des défectuosités, lesquels n'avaient

pas été prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le transfert de budget de la réserve aqueduc afin de pourvoir aux dépenses d'aqueduc imprévues aux comptes #02-41300-643, 02-41200-639 et 02-4300-526, jusqu'à concurrence de 10 000.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. <u>2019-10-242</u>

Mise à niveau des ordinateurs pour Office 365 – Offre de services de MC Informatique

ATTENDU QUE suite à l'implantation d'Office 365, il est nécessaire de

mettre à niveau les ordinateurs de la municipalité;

ATTENDU QUE MC Informatique propose ses services incluant la mise à

niveau des ordinateurs et l'achat d'un nouvel ordinateur portable au montant approximatif de 2 130.00\$, plus les

taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de MC Informatique pour un montant approximatif de 2 448.97 \$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes d'achat d'équipements selon les divers départements et financée par le surplus non-affecté.

5.16. <u>2019-10-243</u>

Renouvellement de contrat d'archivage - Groupe DL

ATTENDU QUE notre contrat d'archivage arrive à échéance le 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le renouvellement du contrat d'archivage pour un total annuel de 1 080.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. <u>2019-10-244</u>

Embauche d'une secrétaire-réceptionniste – Remplacement pour congé de maladie

ATTENDU QUE le secrétaire-réceptionniste est présentement en congé de

maladie depuis le 17 mars 2019;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne affectée à l'accueil

de l'hôtel de ville afin d'effectuer certains suivis de dossiers et aider au département de l'urbanisme d'ici le

retour du secrétaire-réceptionniste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Carole Desroches pour une période indéterminée à titre de secrétaire-réceptionniste, à raison de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. <u>2019-10-245</u>

Autorisation signature contrat - Appels automatisés - Telmatik

ATTENDU QU'

le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019 prévoit l'obligation de mettre en place un système permettant d'aviser rapidement et efficacement la population en cas de sinistre ou de force majeure;

ATTENDU QUE

la municipalité a obtenu une aide financière du programme par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, lequel prévoit qu'une partie du montant doit être utilisé pour la mise en commun avec une ou plusieurs autres municipalités d'actions pour assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE

Telmatik propose ses services aux municipalités de la MRC de Papineau pour la mise en place d'un système d'alerte et de notification à la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Telmatik pour un total annuel de 655.32 \$, plus les taxes applicables et des frais de mise en place de 200.00\$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61048-000 et financée par la subvention de l'Agence municipale 9-1-1;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.19. 2019-10-246

Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74

ATTENDU

la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

ATTENDU QUE

les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

ATTENDU QUE

la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

ATTENDU QUE

les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

ATTENDU QUE

l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc.:

ATTENDU QUE

l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

ATTENDU QUE

la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

ATTENDU QUE

les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

ATTENDU QUE

la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

ATTENDU QUE

le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU

la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Gilles Tremblay, ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE,

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.20. 2019-10-247

Adoption du projet des prévisions budgétaires 2020 de la régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau

ATTENDU QUE

conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque

municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1er octobre 2019;

ATTENDU

le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville adoptent les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

QUE,

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.21. 2019-10-248

Autorisation création d'une entrée pour le matricule #1783-06-2027 dont la sortie donne sur un stationnement municipal

ATTENDU QU' il y a deux maisons situées sur le matricule #1783-06-

2027, mais une seule entrée, ce qui cause certaines

problématiques;

ATTENDU QU' il n'y avait auparavant pas de possibilités de créer deux

entrés distinctes, vu la configuration des bâtiments et

terrains avoisinants;

ATTENDU QUE depuis la démolition du bâtiment du 73, rue de l'Hôtel-de-

Ville et de la transformation du terrain en stationnement municipal, il serait possible de faire une entrée distincte pour la maison du fond, entrée qui sortirait dans le

stationnement municipal;

ATTENDU QUE une entrée de résidence doit habituellement donner dans

une rue;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent la création d'une entrée pour une des résidences du matricule #1783-06-2027 puisque celle-ci est jugée sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.22. <u>2019-10-249</u>

Cession de la montée Archambault au matricule #2281-60-1280

ATTENDU la résolution #2019-03-050 par laquelle le conseil a

décrété la fermeture au public d'une partie du chemin

Archambault faisant partie du lot 5 698 625;

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule #2281-60-1280 a fait parvenir

une demande afin que la municipalité lui cède cette partie

de chemin fermée au public, laquelle traverse et divise son terrain;

ATTENDU QUE

le propriétaire du matricule #2281-60-1280 s'engage à payer tous les frais de prise en charge du chemin, comprenant les frais de notaire et d'arpenteur pour les opérations cadastrales nécessaires à la rétrocession du chemin;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent la cession de la partie de la montée Archambault qui est fermée au public au matricule #2281-60-1280;

QUE,

Le matricule #2281-60-1280 payera tous les frais afférents à cette cession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.23. <u>2019-10-250</u>

Autorisation pour installation de rallonge de ponceau dans l'emprise municipal – Matricule 1683-61-9043

Monsieur Normand Bois, conseiller, se retire pour ce point.

ATTENDU QUE

le propriétaire du matricule #1683-61-9043 a fait une demande à l'inspecteur municipal pour l'installation d'un ponceau dans l'emprise de la municipalité dans le but de régler une problématique de gel du ponceau de son entrée charretière;

ATTENDU QU'

advenant le cas que les travaux ne règleraient pas la problématique et que ces ponceaux gèleraient quand même, la responsabilité appartiendra au matricule #1683-61-9043, même si la situation serait située dans l'emprise municipale;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent l'installation d'un ponceau dans l'emprise municipale, aux frais et à la responsabilité du propriétaire du matricule #1683-61-9043.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.24. <u>2019-10-251</u>

Budget pour décorations de Noël dans le village

ATTENDU QUE

le conseil désire encourager l'embellissement du village, notamment lors de la période des Fêtes de fin d'année;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent l'achat de décorations de Noël pour le village, les entrées municipales et l'extérieur des bâtiments municipaux jusqu'à concurrence de 2 000.00\$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70160-725 et soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.25. 2019-10-252

Modification de la résolution #2019-04-093

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière d'un montant de

17 547.00\$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité – Subvention d'Emploi et développement

social Canada (EDSC);

ATTENDU la résolution #2019-04-093 qui autorise le paiement de la

facture de Clavelle Construction pour l'achat et l'installation d'une plate-forme inclinée de Delta au

montant de 20 255.40\$;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorise que les frais pour le projet d'accessibilité au gymnase aux personnes âgées qui excèdent le montant de l'aide financière (3 416.61 \$) soient financés par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.26. <u>2019-10-253</u>

Embauche permanent employé voirie

ATTENDU QUE il est nécessaire d'assurer la relève au poste de journalier

municipal (travaux publics);

ATTENDU la résolution #2019-03-076 par laquelle monsieur Michel

Charlebois a été engagé à ce poste pour une période

probatoire de 6 mois;

ATTENDU QUE monsieur Charlebois répond aux attentes du conseil

concernant les critères définis lors de son embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche permanent de monsieur Michel Charlebois à titre de journalier municipal à raison de 35hrs/semaine.

6. **CORRESPONDANCE**

C-001 Demande d'appui - Projet photographe - MRC de Papineau

2019-10-254

Demande d'appui - Projet photographe - MRC de Papineau

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs Papineau (CLP) désire

implanter et chapeauter un service de photographe pour les petits événements, autres attraits et activités sur le

territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE ce service servirait de moyen de promotion des

municipalités, serait utile pour les publicités papiers, sur les réseaux sociaux, les sites internet en plus d'obtenir de

beaux souvenirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Corporation des Loisirs Papineau dans leur projet de photographe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui financier – Banque alimentaire de la Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande d'appui financier de la Banque alimentaire de la Petite-Nation, mais n'y donnera pas suite puisque la municipalité contribue déjà à l'organisme via l'organisation de la *Guignolée des élus*.

C-003 Demande de salle gratuite - OBV RPNS

2019-10-255

Demande de salle gratuite - OBV RPNS

ATTENDU QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge,

Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) demande le prêt d'une salle gratuite pour y tenir une séance régulière du

Conseil d'administration le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie des services de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut pour la rencontre régulière du Conseil d'administration de l'OBV RPNS.

C-004 Demande de prêt d'équipement – Comité d'Halloween

2019-10-256

Demande de prêt d'équipement - Comité d'Halloween

ATTENDU QUE un comité de citoyens a été créé l'an dernier afin de

prendre la relève de la Fabrique de l'église St-Félix de Valois dans la distribution de bonbons à l'Halloween;

ATTENDU QUE le comité demande le prêt d'un chapiteau pour la journée

du 31 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'équipement au comité d'Halloween.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de salle sans frais – Club Auto Sport Défi Inc. – Weekend de formation et de Rallye-Cross

2019-10-257

Demande de salle sans frais – Club Auto Sport Défi Inc. – Week-end de formation et de Rallye-Cross

ATTENDU QUE le Club Auto Sport Défi Inc. (CASDI), l'organisme sans

but lucratif qui organise le Rallye Défi, tiendra son Weekend annuel de formation et de Rallye-Cross les 4 et 5

janvier 2020;

ATTENDU QUE le Club demande le prêt de la salle Danny-Legault,

incluant le montage de la salle, le 5 janvier 2020 pour y

établir leur quartier général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour la tenue du Week-end de formation et de Rallye-Cross pour le CASDI.

C-006 Modification demande de salle gratuite – Madame Danielle Meunier - Cours Vie Active

2019-10-258

Modification demande de salle gratuite – Madame Danielle Meunier - Cours Vie Active

ATTENDU la résolution #2019-07-161 par laquelle le conseil autorise

le prêt sans frais de la salle du haut du Centre St-Félix-de-

Valois pour la tenue des cours «Vie Active»;

ATTENDU QUE lors de la première séance de cours, il y a eu plus de 30

participants;

ATTENDU QUE la salle prêtée est trop petite pour accueillir adéquatement

tous les participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois pour les cours de «Vie Active» donnés par madame Meunier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. <u>VARIA</u>

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2019-10-259

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 968 à # 11 016 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/09/2019 et dont le total se chiffre à 108 899.74 \$ ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à 43 931.80 \$;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **152 831.54 \$,** somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hautes énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2019-10-260

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2019 au montant total de **25 818.61 \$.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2019-10-261 Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire	Krystelle Dagenais, Directrice générale par
	intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.